



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 160 b) de l'ordre du jour

Financement des Forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission	6
C. Coopération avec les missions dans la région	8
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	11
II. Ressources financières	30
A. Vue d'ensemble	30
B. Contributions non budgétisées	31
C. Gains d'efficacité	31
D. Taux de vacance de postes	32
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	33
F. Formation	33
G. Détection des mines et déminage	34
H. Projets à effet rapide	35
III. Incident survenu à Cana	35



IV. Analyse des variations	37
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	40
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	41
A. Assemblée générale	41
B. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.....	42
C. Comité des commissaires aux comptes	49
Annexes	
I. Définitions	52
II. Organigrammes	54
Carte	56

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 517 202 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 373 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 717 fonctionnaires recrutés sur le plan national (y compris à des emplois de temporaire).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	279 541,7	312 578,4	284 958,3	(27 620,1)	(8,8)
Personnel civil	104 820,9	98 655,6	101 551,6	2 896,0	2,9
Dépenses opérationnelles	134 329,7	134 236,6	130 692,4	(3 544,2)	(2,6)
Montant brut	518 692,3	545 470,6	517 202,3	(28 268,3)	(5,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	13 629,5	12 287,4	11 115,6	(1 171,8)	(9,5)
Montant net	505 062,8	533 183,2	506 086,7	(27 096,5)	(5,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	518 692,3	545 470,6	517 202,3	(28 268,3)	(5,2)

Ressources humaines^a

	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2011/12	–	16	8	–	24
Effectif proposé 2012/13	–	17	9	–	26
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2011/12	15 000	32	29	–	15 061
Effectif proposé 2012/13	15 000	32	29	–	15 061
Appui					
Effectif approuvé 2011/12	–	323	690	3	1 016
Effectif proposé 2012/13	–	321	679	3	1 003
Total					
Effectif approuvé 2011/12	15 000	371	727	3	16 101
Effectif proposé 2012/13	15 000	370	717	3	16 090
Variation nette	–	(1)	(10)	–	(11)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), puis élargi dans la résolution 1701 (2006) et prorogé dans des résolutions ultérieures du Conseil. La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2004 (2011).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FINUL contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs exposés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (opérations et appui), conformément au mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la FINUL ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2011/12 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a établi une force intérimaire des Nations Unies pour le sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), le Conseil a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'opérations de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. Par la même résolution, il a décidé que la Force devrait notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer le déploiement de l'armée libanaise dans tout le Sud-Liban parallèlement au retrait des Forces de défense israéliennes, assurer le respect de la Ligne bleue et aider l'armée libanaise à s'assurer que ne se trouve, dans le secteur situé entre la Ligne bleue et le Litani, aucun personnel armé, matériel ou armement non autorisé, prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles, et aider le Gouvernement libanais, sur sa demande, à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

6. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du commandant de la Force, du Directeur de l'appui à la mission et du Directeur des affaires politiques et civiles, est situé à Naqoura, à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un petit bureau a été ouvert à Beyrouth, capitale du Liban et principal point d'entrée dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est

doté de personnel de liaison et de personnel politique, ainsi que de personnel d'appui qui est en contact avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs et les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la FINUL ou pour les rapatrier. L'établissement à Tel-Aviv d'un bureau de la FINUL chargé de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires israéliennes et avec d'autres autorités gouvernementales compétentes reste une priorité élevée pour la Force.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission

7. Pendant l'exercice 2012/13, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles ordinaires consistant à contrôler la cessation des hostilités en effectuant régulièrement des patrouilles et à travailler en étroite coordination avec l'armée libanaise pour prévenir les violations de la Ligne bleue. La FINUL continuera d'aider l'armée libanaise à prendre des mesures pour établir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone d'exclusion de tous personnels armés, matériels et armes autres que ceux qu'elles auraient elles-mêmes déployés dans la zone. La Force continuera de prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit. Dans le même temps, le Groupe d'intervention navale continuera de mener ses opérations de surveillance dans la zone des opérations maritimes de la FINUL et d'organiser des manœuvres, en coopération avec les forces navales libanaises. Celles-ci devraient intensifier l'exercice effectif de leur souveraineté sur les eaux territoriales libanaises, en particulier pour ce qui est de sécuriser les frontières et points d'entrée maritimes de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe. Le Groupe d'intervention navale sera dirigé par un commandant, assisté de personnel opérationnel embarqué et à terre.

8. Dans le cadre de l'exercice des activités opérationnelles prévues par son mandat, la FINUL continuera de renforcer sa coopération et sa coordination avec l'armée libanaise, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 2004 (2011). À cet égard, elle continuera aussi de mettre en œuvre des initiatives visant à donner plus de moyens à l'armée libanaise, y compris dans les domaines de la coordination civile et militaire. La FINUL travaillera en outre en liaison et en coordination étroites avec l'armée libanaise ainsi qu'avec les Forces de défense israéliennes en vue d'empêcher la reprise des hostilités et de prévenir toute violation des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Elle continuera ainsi de faciliter et de diriger un mécanisme tripartite rassemblant des représentants de l'armée libanaise et des Forces de défense israéliennes pour traiter des questions opérationnelles, liées à la sécurité et aux aspects militaires, qui découlent de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) – notamment l'abornement visible de la Ligne bleue. Les réunions tripartites serviront à évoquer les rapports d'enquête présentés par la FINUL concernant les incidents et les violations de la résolution, et à formuler des recommandations pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Elles constituent un important mécanisme s'agissant d'instaurer la confiance entre les parties, de conclure des accords de sécurité et de contribuer à renforcer la stabilité dans les zones limitrophes de la Ligne bleue. La FINUL poursuivra ses efforts pour faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de la

partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente au nord de la Ligne bleue, conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

9. La FINUL a mis en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'examen technique conjoint mené avec le Département des opérations de maintien de la paix, qui a été achevé en janvier 2010, en vue de renforcer les capacités opérationnelles de la Force sur terre et en mer. À l'issue de cet examen technique, un mécanisme de concertation stratégique périodique entre la FINUL et l'armée libanaise a été officialisé pour faciliter l'exercice progressif par cette dernière de la responsabilité d'assurer la sécurité dans le théâtre des opérations de la Force ainsi que dans les eaux territoriales du pays. Ce mécanisme aidera l'armée libanaise à définir les besoins et les capacités opérationnelles requises pour exécuter les tâches imposées par la résolution 1701 (2006). Il est envisagé d'accélérer le rythme des concertations pendant l'exercice 2012/13. La FINUL poursuivra, en coordination et en coopération avec les deux parties, la tâche consistant à délimiter de manière visible la Ligne bleue. Si l'armée libanaise en fait la demande, elle continuera aussi de lui offrir un soutien dans le domaine du génie pour l'aider à construire une route, parallèle à la Ligne bleue, qui facilitera l'accès à la zone et accroîtra la mobilité des forces libanaises et leur capacité de contrôler la Ligne bleue.

10. Conformément à la demande qu'a adressée le Conseil de sécurité au Secrétaire général dans sa résolution 2004 (2011), le Département des opérations de maintien de la paix a fait le bilan stratégique de l'exécution des fonctions, tâches et activités essentielles de la Force. Les conclusions officielles de ce bilan seront transmises au Conseil de sécurité en mars 2012, l'objectif étant de faire en sorte que la configuration de la Mission soit appropriée à l'exécution des tâches qui lui sont confiées

11. Le personnel civil de la FINUL continuera de donner des avis politiques et des directives à la composante militaire et de mener un nombre croissant d'activités dans le domaine des affaires civiles, de l'information et de la sensibilisation. La Force poursuivra en outre la mise en œuvre d'activités visant à aider le Gouvernement libanais à étendre son autorité dans le sud du pays, notamment en aidant les municipalités à réaliser des études de faisabilité pour les projets que financeraient des donateurs, afin d'accroître les chances d'obtenir des financements extérieurs et de promouvoir la coopération avec des donateurs extérieurs, ce qui permettrait de donner au personnel administratif municipal les moyens de formuler et d'exécuter des projets, ainsi qu'en mettant en œuvre des initiatives écologiques, en coopération avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales locales et internationales, pour venir en aide aux municipalités. Par ailleurs, elle continuera de s'employer à donner plus de moyens à l'armée libanaise, entre autres en renforçant la capacité de coordination civilo-militaire.

12. La FINUL poursuivra ses efforts pour mettre en place un bureau à Tel-Aviv, comme convenu avec le Gouvernement israélien. Ce bureau aurait principalement pour tâche d'assurer la liaison au niveau stratégique (quartier général) avec les Forces de défense israéliennes et d'autres autorités gouvernementales israéliennes. La FINUL estime qu'il aurait un rôle important à jouer, puisqu'il contribuerait à sensiblement renforcer les contacts avec les Forces de défense israéliennes et d'autres autorités israéliennes et à engager avec elles un dialogue au niveau stratégique. Cependant, compte tenu de l'absence persistante d'un accord avec les autorités israéliennes concernant le niveau de représentation du bureau et son

mandat, le budget proposé ne tient pas compte des prévisions concernant la création d'un bureau à Tel-Aviv. Si ce bureau venait à être créé pendant l'exercice 2012/13, les dépenses de personnel et autres dépenses connexes seraient financées au moyen des crédits déjà inscrits au budget-programme et seraient indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget du même exercice.

13. Les relations entre les populations locales au sud du Liban et les contingents de la FINUL demeureront un facteur décisif de l'exécution du mandat de la Force. À cet égard, les composantes information, affaires civiles et sensibilisation de la FINUL joueront un rôle important en veillant à ce que les membres de la presse et les collectivités locales comprennent bien le mandat de la FINUL et ses activités opérationnelles quotidiennes. Le personnel civil et militaire spécialisé de la Force continuera de s'employer à redonner confiance à la population locale en offrant aide humanitaire et aide au développement et de promouvoir un appui en faveur des contingents en établissant une communication avec la population locale grâce à divers outils médiatiques en vue de favoriser une meilleure compréhension par le grand public du mandat et des activités de la Force.

14. Le budget proposé pour l'exercice 2012/13 est en diminution de 5,2 % (28,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2011/12. Cette diminution tient essentiellement : a) au fait qu'aucun crédit n'est demandé pour le versement d'un montant supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents, lequel n'a été approuvé que pour l'exercice 2011/12; b) à l'application d'un abattement de 20 % pour délais de déploiement aux prévisions de dépenses afférentes aux contingents, contre 18 % pendant l'exercice 2011/12; c) au recours accru à l'aviation des Nations Unies pour la relève des membres des contingents; et d) à la reconfiguration de la flotte d'hélicoptères de la Force avec le déploiement de deux hélicoptères Bell 212 (moins coûteux) au lieu de deux Super Puma, ce dernier type d'appareil n'étant pas disponible.

C. Coopération avec les missions dans la région

15. La FINUL continuera de remplir la fonction de coordonnateur régional en matière de services informatiques et télématiques, de déontologie et de discipline, ainsi que d'activités relatives au VIH/sida et au contrôle pour elle-même et pour la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Elle continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des plans régionaux de coordination conformes aux objectifs des missions sur le terrain, tout en gardant à l'esprit les mandats particuliers de chacune d'elles ainsi que les stratégies adoptées en vue de renforcer la coordination et la collaboration entre missions de la région afin d'améliorer les synergies dans l'utilisation des ressources.

16. La FINUL continuera de collaborer étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, notamment en lui affectant du personnel des services organiques et en lui fournissant diverses formes d'appui administratif, logistique et technique, en fonction des ressources disponibles. Le personnel civil et militaire de la FINUL continuera de participer aux réunions de

coordination interorganismes pour le Sud-Liban, organisées sous les auspices du Coordonnateur résident.

17. Le 1^{er} juillet 2010, la FINUL a lancé une initiative, mise en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2010/11, consistant à regrouper ses composantes informatiques et télématiques et celles de la FNUOD, de l'UNFICYP et de l'ONUST au sein d'une structure régionale unifiée de gestion de l'informatique et des télécommunications. La section précédemment dénommée Section des communications et de l'informatique est devenue le Service régional de l'informatique et des communications. Cette nouvelle entité relève directement du Directeur de l'appui à la mission; le responsable des services informatiques et télématiques de la FINUL exerce également les fonctions de chef du Service régional de l'informatique et des communications, et un poste de chef adjoint a été créé à la FNUOD. Cette initiative vise essentiellement à éviter les chevauchements d'activités, à réaliser des économies d'échelle et à éliminer les disparités entre les quatre missions dans la prestation des services relatifs aux télécommunications et à l'informatique. La direction du Service régional de l'informatique et des communications relève d'un comité de direction composé des directeurs ou chefs de l'appui à la mission des quatre missions établies au Moyen-Orient, et rend des comptes devant ce comité.

18. Grâce à la coopération dont elles ont fait montre entre elles, les quatre missions déployées dans la région (FINUL, FNUOD, ONUST et UNFICYP) sont parvenues à mettre sur pied un solide réseau de communication et un plan efficace pour assurer la continuité des opérations, qui faciliteront la reprise des activités en cas de sinistre et la gestion des crises, et réduisent les risques opérationnels. La mise en place d'une structure officielle pour le Moyen-Orient concernant les services relatifs aux télécommunications et à l'informatique a commencé à porter ses fruits dans certains domaines tels que le respect des normes minimales de sécurité, l'appui aux autres organismes des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution dans la région, et la gestion des fréquences radiophoniques. Pour l'exercice 2012/13, l'objectif est d'évaluer les besoins des missions régionales en termes d'infrastructures et de connexions avec la Base de soutien logistique des Nations Unies de Valence (Espagne), et d'élaborer des solutions optimales en vue de fournir des services informatiques et télématiques fiables, prévoyant suffisamment de redondance dans les systèmes mis en place, compte tenu des conditions de sécurité dans lesquelles se trouve la FINUL.

19. La FINUL continuera de conduire les initiatives menées à l'échelon régional en matière de formation en fournissant un appui aux autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies dans la région. La Force est à présent dotée d'une solide capacité de formation, et offre un programme qui attire régulièrement un nombre de candidats supérieur aux capacités, tant parmi son personnel que parmi celui des autres missions déployées dans la région. Grâce à une planification coordonnée, les besoins de formation sont évalués et des calendriers des programmes sont diffusés dans les missions. Des sessions de formation sont proposées à la fois grâce aux moyens disponibles sur place et à des consultants invités par la Force, ce qui permet de réduire le nombre de cas où d'autres missions déployées dans la région répondent séparément aux mêmes besoins dans ce domaine.

20. L'Équipe Déontologie et discipline de la FINUL continuera à remplir les obligations relatives à son mandat régional énoncées dans la lettre de mission signée entre les chefs de mission et le Secrétaire général. Le Bureau régional de l'Équipe Déontologie et discipline est habilité à s'occuper de la FINUL, de la FNUOD, de l'ONUST, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'UNFICYP, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de la Base de soutien logistique de Brindisi.

21. Chypre ayant été désigné comme un lieu sûr pour le personnel de la FINUL et les personnes à leur charge, la Force serait donc fortement tributaire de l'aide de l'UNFICYP en cas d'évacuation pour des raisons de sécurité. Au besoin, l'UNFICYP devrait recevoir et accueillir l'équipe administrative de la FINUL chargée de s'occuper des personnes évacuées et de créer à distance des conditions permettant d'assurer la continuité des opérations.

22. Conformément au mémorandum d'accord signé avec l'ONUST, la Force maintiendra son appui au Groupe d'observateurs au Liban et lui apportera une aide notamment en matière d'entretien des infrastructures, de locaux à usage de bureaux et de matériel informatique et de télécommunications (y compris l'entretien et les services correspondants), de soutien sanitaire, de carburant et de pièces détachées pour les véhicules, de rations de secours, d'approvisionnement en eau et de services de sécurité. La Force continuera de dépendre du Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base de soutien logistique de Brindisi et recevra tous les trimestres des visites d'aide à la sécurité aérienne au lieu de maintenir son propre personnel civil à cette fin.

23. La FINUL continuera de participer à l'accord interorganismes conclu en vue d'assurer le maintien du Centre des opérations d'information sur la sécurité hébergé par le Programme des Nations Unies pour le développement à Beyrouth. Le Centre, qui relève du responsable désigné pour le nord du Litani, gère les données concernant le personnel des Nations Unies exerçant des activités au Liban ou vivant dans le pays, au nord du fleuve Litani, et est chargé de la procédure d'habilitation de sécurité pour les membres du personnel de la FINUL qui se rendent à Beyrouth. En cas d'urgence, le responsable désigné (le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban) veillera à l'évacuation du personnel de la FINUL à Beyrouth, et le Chef du secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale fournira l'appui administratif nécessaire. La FINUL aura à Beyrouth un conseiller en matière de sécurité sur le terrain qui sera en liaison constante avec le Conseiller en chef pour la sécurité de la zone située au nord du Litani et qui représentera le Chef de la sécurité de la Force aux réunions de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et de la cellule de sécurité. La FINUL fournira un appui et les habilitations nécessaires en matière de sécurité ainsi que des informations sur les dispositions à prendre pour évacuer les membres du personnel des organismes des Nations Unies travaillant dans sa zone d'opérations. L'ensemble du personnel des Nations Unies basé et exerçant des activités dans la zone d'opérations de la FINUL sera concerné par le plan de sécurité pour la zone située au sud du Litani et bénéficiera d'un accès illimité au système de communications et aux services de sécurité de la FINUL en cas d'urgence. Un officier de liaison et un agent de sécurité de la FINUL organiseront des réunions hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies présents dans le Sud-Liban pour assurer une coordination et une coopération efficaces en matière de sécurité. Par ailleurs, l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité au nord du Litani présente au Liban tient des réunions

périodiques avec les conseillers en chef pour la sécurité de toutes les missions voisines et leurs équipes chargées de la sécurité. La Section de la sécurité représente la FINUL et assiste régulièrement aux réunions ainsi qu'à tous les autres ateliers et conférences concernant l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité au nord du Litani, où les renseignements sont mis en commun et où est envisagée l'aide qu'il est possible de s'apporter mutuellement dans un climat de sécurité fragile.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

24. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

25. Le Bureau du commandant de la Force assurera la direction et l'administration générales de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du commandant de la Force									
Nombre de postes approuvés 2011/12	1	1	3	–	2	7	5	–	12
Nombre de postes proposés 2012/13	1	1	3	–	3	8	6	–	14
Variation nette	–	–	–	–	1	1	1	–	2
Section des affaires juridiques									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	1	1	1	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	3	2	1	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Nombre de postes approuvés 2011/12	1	1	7	3	4	16	8	–	24
Nombre de postes proposés 2012/13	1	1	7	3	5	17	9	–	26
Variation nette	–	–	–	–	1	1	1	–	2

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

26. Afin de renforcer les capacités de la FINUL en matière de gestion de l'information, il est proposé de créer au sein du Bureau du commandant de la Force, Chef de la mission, un Groupe de la gestion de l'information comprenant un assistant de gestion de l'information (Service mobile) et un spécialiste de la gestion de l'information recruté sur le plan national. Le Groupe serait chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes de gestion de l'information de la Force. En outre, il travaillerait en étroite collaboration avec le Service régional de l'informatique et des communications, de façon à garantir une gestion efficace de la plate-forme informatique, et avec le Groupe de la gestion des dossiers, qui gère les documents aux fins d'archivage en collaboration avec la Section des archives et de la gestion des dossiers du Siège de l'ONU. La création du Groupe de la gestion de l'information assurerait un système cohérent de gestion de l'information pour la Force entière, y compris les deux secteurs (secteur Est et secteur Ouest).

27. Afin de répondre aux besoins en personnel du Groupe de la gestion de l'information, il est proposé de réaffecter au Bureau du commandant de la Force un poste d'assistant des ressources humaines (Service mobile) de la Section du personnel civil, compte tenu de l'achèvement de la classification des postes à l'échelle de la mission et de la diminution du nombre de postes restant à classer, ainsi qu'un poste de pharmacien (administrateur recruté sur le plan national) de la Section des services médicaux, dont les fonctions seront prises en charge par les techniciens en pharmacie (agents des services généraux recruté sur le plan national).

28. Le titulaire du poste d'assistant de gestion de l'information (Service mobile) fournira l'assistance aux utilisateurs, assurera la formation et appuiera la mise en œuvre des programmes de gestion des dossiers et la gestion des dossiers du Bureau du commandant de la Force. Le titulaire du poste de spécialiste de la gestion de l'information recruté sur le plan national aidera à mettre en œuvre le programme de gestion de l'information de la Force, en veillant à ce que le programme soit conforme à la stratégie du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, et analysera les pratiques de gestion de l'information ayant cours à la FINUL.

Composante 1 : opérations

29. Au titre de la composante opérations, la FINUL, en coordination et en coopération étroites avec les forces armées libanaises, continuera à tirer parti des progrès réalisés dans la stabilisation de la zone d'opérations au sud du Litani, où les conditions sur le terrain se sont sensiblement améliorées. Les activités opérationnelles consisteront à contrôler la cessation des hostilités et le plein respect de la Ligne bleue par les parties, à aider les forces armées libanaises à faire en sorte que ne se trouve dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé, et à prendre, dans la

limite des capacités de la FINUL, toutes les mesures nécessaires pour que sa zone d'opérations ne soit pas utilisée pour des activités hostiles. La Force continuera d'intensifier et de renforcer davantage sa coopération et la coordination de ses activités opérationnelles avec les forces armées libanaises et agira en liaison et en coordination étroites avec celles-ci et avec les Forces de défense israéliennes en vue de maintenir la cessation des hostilités et de prévenir toute violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. À cet égard, la FINUL continuera de diriger et faciliter un mécanisme tripartite avec les représentants des forces armées libanaises et des Forces de défense israéliennes, qui est le mécanisme central de liaison et de coordination et qui permet d'aborder les questions opérationnelles et de sécurité, y compris les violations de la résolution 1701 (2006). Le Groupe d'intervention navale continuera de patrouiller et de mener ses opérations de surveillance dans la zone des opérations maritimes, en faisant une plus grande place aux opérations de surveillance maritime menées conjointement avec la marine libanaise. En outre, du fait de l'importante présence militaire qu'elle constitue dans une petite zone densément peuplée, la FINUL continuera de s'employer à atténuer l'impact de ses activités opérationnelles sur la vie quotidienne de la population locale, encouragera le rétablissement de l'autorité de l'État par des mesures de confiance et aidera les autorités locales à renforcer leurs capacités.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres et de fusillades le long de la Ligne bleue

1.1.2 Les forces armées libanaises sont déployées dans toute la région située au sud du fleuve Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue.

1.1.3 Aucun cas signalé de personnel armé, d'armes et de matériel connexe, sauf en ce qui concerne les forces armées libanaises et la FINUL, dans la zone située entre le Litani et la Ligne bleue

1.1.4 Participation des deux parties aux réunions tripartites et maintien des dispositifs de liaison et de coordination

Produits

- 1 197 200 jours-homme de patrouille mobile, y compris une capacité de réserve et une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension, les activités de patrouille et les interventions en cas de crise, afin d'appuyer d'autres unités (10 hommes x 328 patrouilles x 365 jours)
- 545 310 jours-homme aux postes d'observation (7 hommes par poste x 3 équipes x 63 postes d'observation permanents x 365 jours et 3 hommes par poste x 57 postes d'observation temporaires en divers endroits x 365 jours)
- 450 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue et vols de reconnaissance dans la zone d'opérations
- 1 350 heures de vol pour la constatation des incidents et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des activités de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation

- 1 825 jours-navire de patrouille navale en vue de surveiller la frontière maritime du Liban, y compris par des exercices opérationnels conjoints avec les forces armées libanaises (en moyenne 4 frégates x 365 jours de patrouille navale x 70 % d'utilisation à long terme; 4 patrouilleurs x 365 jours de patrouille navale x 50 % d'utilisation à long terme; et 1 ravitailleur de combat x 365 jours en mer x 70 % d'utilisation à long terme)
- 2 190 heures de vol pour les activités de patrouille et les activités opérationnelles de surveillance maritime à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes (3 hélicoptères x 2 heures par jour x 365 jours d'opération)
- Activités opérationnelles coordonnées avec les forces armées libanaises, y compris au moins 14 opérations antiroquettes, 4 patrouilles à pied et observation à 12 postes de contrôle communs par jour
- Organisation de 600 exercices, séminaires, ateliers, conférences et cours de formation communs coordonnés avec les composantes terrestre et maritime des forces armées libanaises pour renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et améliorer la coordination entre lesdites forces et la FINUL sur les plans opérationnel et tactique de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les 2 parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité exigeant une attention immédiate
- Présidence de réunions tripartites et fourniture des services de secrétariat nécessaires à ces réunions à titre mensuel ou selon que de besoin
- Fourniture de services de secrétariat aux réunions des sous-comités tripartites, y compris le sous-comité sur la Ligne bleue, selon que de besoin, et appui hebdomadaire aux activités menées sur le terrain pour baliser clairement la Ligne bleue
- Organisation de consultations stratégiques et autres réunions de haut niveau régulières avec des responsables des forces armées libanaises sur le renforcement de la coordination entre la FINUL et ces forces
- Organisation, selon que de besoin, d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres incidents qui risquent d'exacerber la tension dans la zone d'opérations
- Réunions hebdomadaires de liaison et de coordination avec les autorités locales et les représentants des collectivités, ainsi qu'avec les associations civiques et les organisations partenaires, d'une part, en ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux fins du règlement des conflits et de la mise en place d'initiatives visant à instaurer un climat de confiance et, d'autre part, au sujet des progrès réalisés pour assurer la stabilité au niveau local
- Réunions hebdomadaires, ou selon les besoins, avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants de la communauté diplomatique et les bureaux et organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour faire mieux comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon les besoins, au sujet des questions opérationnelles intéressant la FINUL
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture par les médias des activités de la FINUL et de l'actualité régionale, y compris par les journaux et périodiques locaux et internationaux ainsi que par les médias électroniques et en ligne, résumés quotidiens de l'actualité diffusés le matin et l'après-midi, revue quotidienne et hebdomadaire des médias en langue arabe, et analyse hebdomadaire des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL
- Communication quotidienne avec les médias locaux et internationaux par courriel, par téléphone ou lors de réunions ou de contacts directs, organisation de la couverture médiatique des activités de la FINUL, (événements, visites, interviews et points de presse), diffusion régulière de communiqués de presse et de

photographies illustrant lesdites activités et publication quotidienne de mises à jour sur le site Web de la FINUL en anglais et en arabe ainsi que dans les nouveaux supports médiatiques (Facebook, YouTube, Twitter et Flickr)

- Production de matériel bilingue audio et vidéo en vue de leur diffusion sur les chaînes de radio et de télévision locales ainsi que par les canaux Internet officiels (site Web de la FINUL, Facebook, YouTube et UNifeed), notamment production d'une série radiophonique bimensuelle et d'annonces télévisées thématiques (2 par mois) ainsi que de documentaires sur le mandat, les opérations et les activités de maintien de la paix de la FINUL et sa coordination avec les forces armées libanaises
- Production et diffusion d'un magazine bimestriel d'information en anglais et en arabe (6 numéros par an, 120 000 exemplaires) sur les activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans toutes les zones d'opérations, notamment à l'intention de la population et des autorités et institutions locales, des médias et de la communauté internationale et d'un magazine interne trimestriel en anglais (4 numéros par an, 40 000 exemplaires)
- Neutralisation des mines et munitions non explosées afin de fournir des voies d'accès en vue du marquage de la Ligne bleue

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban

1.2.1 L'ensemble des 134 conseils municipaux existant dans la zone d'opérations de la FINUL sont en place et gèrent les municipalités; les institutions civiles et religieuses fonctionnent.

1.2.2 Amélioration des services publics (eau, assainissement et électricité, services de santé et éducation) assurés par le Gouvernement pour toutes les communautés du sud du Liban

1.2.3 Prévention, par l'armée libanaise, de la présence de toute autorité échappant au contrôle de l'État libanais

1.2.4 Renforcement des capacités de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités centrales libanaises, y compris les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban et avec les organismes publics centraux et régionaux chargés de fournir des services publics aux communautés du sud du Liban
- Contacts quotidiens avec les autorités locales et les responsables locaux en vue de mieux faire accepter les tâches confiées à la FINUL, de s'informer des plaintes et des préoccupations exprimées par les communautés vivant dans la zone d'opérations nécessitant qu'il y soit donné suite, de proposer des mesures de confiance et de régler les questions susceptibles de créer des conflits entre la FINUL et la population locale
- Conseils aux autorités locales sur l'élaboration de propositions de projet à financer par les donateurs extérieurs et conseils techniques sur la gestion des projets et autres initiatives spéciales afin d'aider l'État à étendre son autorité et l'administration locale à exercer les responsabilités qui lui incombent
- Coordination avec les forces armées libanaises et fourniture d'une assistance à ces forces pour améliorer la coordination entre civils et militaires grâce à des activités programmées au titre du Fonds pour la consolidation de la paix

- Fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants de la communauté diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier en ce qui concerne les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL et coordination des activités avec ces entités
- Réunions hebdomadaires visant à coordonner les programmes, partager l'information et planifier des mesures d'urgence avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales intervenant dans le sud du Liban, notamment en ce qui concerne l'environnement, les élections, le renforcement des capacités de l'administration locale, le relèvement, le développement et l'aide humanitaire
- Mise en œuvre de 25 projets à effet rapide visant à favoriser l'extension de l'autorité de l'État, l'éducation et le renforcement des capacités en matière civique, les initiatives de gestion des conflits et de renforcement de la confiance et l'amélioration des services de base (éducation, eau et assainissement, santé)
- Consultations mensuelles avec les autorités locales, la société civile et les groupes locaux de femmes, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, sur les questions concernant l'égalité des sexes et les questions liées à la protection des droits de l'enfant
- Campagnes d'information trimestrielles sur les activités et le mandat de la FINUL faisant appel aux éléments suivants : diffusion d'affiches (2 500), de prospectus (15 000) et de dépliants (15 000), qui seront également téléchargeables sur Internet, organisation de conférences de presse, publication de communiqués de presse, diffusion d'émissions et d'annonces radiophoniques bimestrielles, ainsi que (notamment au moyen d'expositions) d'illustrations photographiques et d'un fil d'actualités régulièrement mis à jour

Facteurs externes : Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Aucune des parties concernées ne fera obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (opérations)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Contingents</i>										
Nombre de postes approuvés 2011/12										15 000
Nombre de postes proposés 2012/13										15 000
Variation nette										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Bureau du Directeur des affaires politiques et civiles										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	2	4	2	3	11	3	–	14	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	2	4	2	3	11	3	–	14	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de l'information										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	2	3	2	7	11	–	18	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2						
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	2	3	2	7	13	–	20	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	2	–	2	
Bureau des affaires civiles										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	3	4	–	8	8	–	16	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	3	4	–	8	8	–	16	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la coordination tripartite										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	1	2	3	–	5	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	1	–	1	2	3	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de Beyrouth										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	4	–	–	4	4	–	8	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	4	–	–	4	2	–	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	
Total partiel (personnel civil)										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	3	14	9	6	32	29	–	61	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	3	14	9	6	32	29	–	61	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (I + II)										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	15 061	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	15 061	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section de l'information

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux)

30. La Section de l'information aide la Force à accomplir les tâches qui lui sont confiées en informant le public. Cela comprend le suivi des médias et les relations avec eux, les capacités en matière de vidéo, de radio, de photographie, de conception graphique et de Web, la fourniture de conseils au commandant et aux autres dirigeants de la Force en matière de stratégie de communication et l'organisation de campagnes d'information multimédias. L'augmentation des besoins de la Force en matière de communication en vue de fournir au public des informations crédibles a amené la Section à produire des émissions thématiques bimensuelles en vue d'une diffusion régulière sur les stations de radio locales. La

régularité des programmes présente des avantages inégalables en ce qu'elle permet de promouvoir de façon cohérente et durable les messages de la Force à l'intention du public. Cela suppose toutefois que l'on s'engage à diffuser des émissions à échéances fixes, ce qui implique de couvrir les activités sur le terrain, de réaliser des interviews, notamment des interviews d'habitants de la région, d'écrire des scénarios en arabe et en anglais et d'exécuter les tâches de postproduction en langue arabe, notamment traduction, commentaires, montage et mixage.

31. Afin de renforcer la capacité de la Section à diffuser des émissions d'information, il est proposé d'augmenter sa dotation en effectifs de deux postes d'assistant d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui seraient pourvus par la réaffectation de deux postes d'interprète (agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Groupe de la planification et de la coordination du Bureau de Beyrouth. Étant donné que les fonctions de coordination et de planification incombent principalement au siège de la Force à Naqoura, la réaffectation des deux postes du Bureau de Beyrouth n'aurait pas d'incidence sur ses activités.

32. Un poste d'assistant d'information serait affecté au Groupe de la production radiophonique pour aider à améliorer le contenu du programme de productions radiophoniques de la FINUL en vue de toucher un public plus large et de livrer les émissions programmées dans les délais prescrits tout en garantissant la qualité et la précision des informations fournies sur la Force. L'autre poste d'assistant d'information serait affecté au Groupe de suivi des médias afin de permettre le suivi systématique des informations et reportages télévisés et radiodiffusés ainsi qu'un suivi plus complet de l'ensemble des activités des médias en horaires décalés. Le renforcement du suivi des médias aurait une incidence directe sur l'efficacité des initiatives de la Force en matière de communication et permettrait à l'équipe dirigeante de la Force de prendre des décisions avec une meilleure connaissance des questions délicates susceptibles de faire réagir le public. Il permettrait en outre à la FINUL de mieux informer le Siège de l'ONU et les autres organismes des Nations Unies des éventuels changements de situation dans sa zone d'opérations.

Composante 2 : appui

33. Au cours de la période considérée, la composante appui continuera de fournir un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels à l'appui du mandat de la Force, en exécutant les produits prévus et en améliorant les services, contribuant ainsi à la réalisation de gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil prévu, à savoir 373 fonctionnaires recrutés sur le plan international (y compris 3 affectés à des emplois de temporaire) et 717 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et discipline et de sensibilisation au VIH/sida, l'administration du personnel, les soins médicaux, les technologies de l'information et des communications, les transports terrestres, la surveillance et le contrôle de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales, ainsi que la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

34. La FINUL continue de participer à un projet pilote qui vise à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui. De ce fait, le cadre figurant plus bas ne donne que les indicateurs de succès et

les produits faisant apparaître une amélioration des services. Les produits standard au titre de l'appui ainsi que les produits propres à la mission et les produits spécialisés ou non standard sont présentés dans les tableaux 3 et 4, qui fournissent des indications comparatives pour deux exercices.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Fourniture à la Force d'un appui plus efficace en matière de logistique, d'administration et de sécurité

2.1.1 Satisfaction d'au moins 70 % des demandes de services concernant la gestion des installations dans un délai d'une semaine suivant la réception de la demande

2.1.2 Saisie dans le Système intégré de gestion de 80 % de l'ensemble des demandes d'indemnité pour frais d'études en vue de la certification, dans un délai d'une semaine suivant la date de réception de la demande d'indemnité et/ou d'avance pour frais d'études, assortie des pièces justificatives requises

*Produits***Amélioration des services**

- Création d'une interface électronique permettant aux utilisateurs d'enregistrer les demandes de services concernant la gestion des installations, le nombre d'interventions ou d'heures de travail qui ont été nécessaires pour donner suite à une demande ainsi que le temps de réaction
- Amélioration du traitement des données relatives aux demandes d'indemnité pour frais d'études en vue de la certification dans le Système intégré de gestion

Facteurs externes : Le Gouvernement libanais assure la liberté de mouvement. Les fournisseurs et prestataires de services seront en mesure de livrer les marchandises et de fournir les services prévus dans les contrats.

Tableau 3

Produits d'appui standard : composante 2 (appui)

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2011/12</i>	<i>Proposé 2012/13</i>
Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil	Effectif autorisé : 15 000 militaires et 1 101 civils (dont 3 emplois de temporaire)	Effectif autorisé : 15 000 militaires et 1 090 civils (dont 3 emplois de temporaire)
Contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome	40 unités constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents 322 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement	47 unités constituées inspectées dans le cadre des inspections obligatoires du matériel appartenant aux contingents 348 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents transmis au Siège à des fins de remboursement

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2011/12</i>	<i>Proposé 2012/13</i>
	36 rapports d'inspection relatifs au Groupe d'intervention navale transmis au Siège à des fins de remboursement	24 rapports d'inspection relatifs au Groupe d'intervention navale transmis au Siège à des fins de remboursement
	3 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord	3 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
Suivi à 100 % du matériel appartenant à l'ONU	Suivi à 100 % de 21 500 articles appartenant à l'ONU (inspectés et comptabilisés)	Suivi à 100 % de 13 000 articles appartenant à l'ONU (inspectés et comptabilisés)
Rations	3 764 443 rations journalières distribuées sur 23 sites	3 748 577 rations journalières distribuées sur 24 sites
Approvisionnement en carburant	19,1 millions de litres de gazole destinés aux groupes électrogènes, 7,4 millions de litres d'essence destinés aux véhicules et 0,9 million de litres de carburant d'aviation	16,6 millions de litres de gazole destinés aux groupes électrogènes, 6,0 millions de litres d'essence destinés aux véhicules et 0,8 million de litres de carburant d'aviation
Entretien des locaux	169 bâtiments en dur sur 63 sites	180 bâtiments en dur sur 63 sites
Entretien des groupes électrogènes	Exploitation et entretien de 180 groupes électrogènes	Exploitation et entretien de 203 groupes électrogènes
Entretien des bâtiments préfabriqués	1 638 bâtiments et locaux	1 706 bâtiments et locaux
Entretien et rénovation des routes	100 km de routes	100 km de routes
Parc de véhicules	968 véhicules	1 055 véhicules
Parc d'aéronefs	7 aéronefs	7 aéronefs
Heures de vol	2 000 heures de vol	1 800 heures de vol
Installations aéroportuaires	31 hélistations sur 21 sites	31 hélistations sur 21 sites
Installations médicales	18 unités médicales de niveau I, 1 unité médicale de niveau II et 1 unité médicale de niveau I+	19 unités médicales de niveau I et 2 unités médicales de niveau II
Communications	2 réseaux à satellites, 10 systèmes VSAT, 41 centraux téléphoniques, 228 liaisons hertziennes, 83 répéteurs haute fréquence, 72 répéteurs très haute fréquence et 1 émetteur	2 réseaux à satellites, 10 systèmes VSAT, 41 centraux téléphoniques, 120 liaisons hertziennes, 81 répéteurs haute fréquence, 64 répéteurs très haute fréquence et émetteurs
Données et cartes géographiques	Production de 40 cartes opérationnelles, 80 cartes thématiques, 70 cartes satellites et 11 cartes électroniques par Internet	Production de 70 cartes opérationnelles, 95 cartes thématiques, 130 cartes satellites et 12 cartes électroniques par Internet

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2011/12</i>	<i>Proposé 2012/13</i>
	10 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude	10 services assurés à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude
	Conduite, à l'intention du personnel de la Force, de 12 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et à l'utilisation des cartes	Conduite, à l'intention du personnel de la Force, de 12 sessions de formation au système GPS, au Système d'information géographique et à l'utilisation des cartes
	Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 2 300 km ²	Collecte, à des fins opérationnelles, de données géospatiales sur 2 300 km ²
Informatique	56 serveurs, 1 852 ordinateurs de bureau, 357 ordinateurs portables, 332 imprimantes, 115 expéditeurs numériques et 33 réseaux locaux et étendus	56 serveurs, 1 697 ordinateurs de bureau, 337 ordinateurs portables, 327 imprimantes, 115 expéditeurs numériques et 33 réseaux locaux et étendus
Déontologie et discipline		Mise en œuvre, à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil, d'un programme de déontologie et de discipline comprenant des volets formation, prévention, suivi et recommandations sur les mesures correctives à prendre en cas de faute

Tableau 4

Produits propres à la mission, non standard ou spécialisés: composante 2 (appui)

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2011/12</i>	<i>Proposé 2012/13</i>
Exploitation et entretien de stations de traitement des eaux usées	26 stations sur 13 sites	26 stations sur 15 sites
Exploitation et entretien de stations d'épuration de l'eau et puits	11 stations d'épuration de l'eau sur 9 sites et 14 puits sur 13 sites	11 stations d'épuration de l'eau sur 8 sites et 16 puits sur 13 sites
Activités de formation et d'évaluation concernant des chauffeurs/machinistes pour tous types de véhicules	600 chauffeurs militaires et civils	600 chauffeurs militaires et civils
Fourniture d'un service quotidien de navette destiné au personnel de la FINUL, 5 jours par semaine	Service fourni à un effectif moyen de 17 agents	Service fourni à un effectif moyen de 17 agents

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2011/12</i>	<i>Proposé 2012/13</i>
Exploitation et entretien de navires	8 navires (3 frégates, 4 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien)	7 navires (3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien)
Entretien de dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne à l'échelle de la mission	1 hôpital de niveau III 3 hôpitaux de niveau IV 1 formation sanitaire de niveau IV dans 3 sites	1 hôpital de niveau III 3 hôpitaux de niveau IV 1 formation sanitaire de niveau IV dans 3 sites
Poursuite des efforts de prévention du VIH par la sensibilisation du personnel de la FINUL, organisation de programmes d'initiation et promotion des rapports sexuels protégés et de l'utilisation de préservatifs	5 000 participants aux séances d'information obligatoires et aux programmes d'initiation sur le VIH/sida organisés à l'intention de toutes les catégories de personnel de la FINUL	8 000 participants aux séances d'information obligatoires et aux programmes d'initiation sur le VIH/sida organisés à l'intention de toutes les catégories de personnel de la FINUL
Élaboration de supports d'information, d'éducation et de communication sur le VIH/sida pour diffusion à tout le personnel de la FINUL	1 000 affiches fabriquées à la demande de la FINUL; 5 000 t-shirts fabriqués à la demande de la FINUL; 10 000 brochures/ prospectus fabriqués à la demande de la FINUL; 2 000 calendriers de bureau; 500 tasses promouvant les services de consultation et de dépistage confidentiels; 10 000 cordons et étuis pour cartes d'identité; 10 000 rubans rouges au nom de la FINUL; 500 tableaux fabriqués à la demande de la FINUL; 1 000 jeux de cartes fabriqués à la demande de la FINUL	1 500 affiches fabriquées à la demande de la FINUL; 1 000 t-shirts fabriqués à la demande de la FINUL; 10 000 brochures/prospectus fabriqués à la demande de la FINUL; 1 000 calendriers de bureau; 5 000 cordons et étuis pour cartes d'identité; 2 500 stylos ornés de slogans sur le VIH/sida; 1 000 tableaux fabriqués à la demande de la FINUL; 2 500 porte-clefs portant le logo de la FINUL
Formation d'éducateurs en vue d'élargir et de poursuivre le programme d'éducation par les pairs, notamment en supervisant les cours que ces derniers donnent au personnel de la FINUL	25 pairs éducateurs	25 pairs éducateurs
Formation de professionnels de la santé pour leur apprendre à appliquer les protocoles et procédures de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique et à respecter les précautions universelles de sécurité lors de l'application de traitements postexposition	25 professionnels de la santé pluridisciplinaires en lieu et place d'un système de rotation de personnel en tenue	25 professionnels de la santé pluridisciplinaires en lieu et place d'un système de rotation de personnel en tenue

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2011/12</i>	<i>Proposé 2012/13</i>
Formation de conseillers en vue de renforcer et d'améliorer les services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique offerts au personnel de la FINUL et de garantir le respect des normes déontologiques et professionnelles pertinentes	25 agents des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique	25 agents des services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique
Prestation de services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone d'opérations	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 7 agents recrutés sur le plan international et 7 agents recrutés sur le plan national pour le système de communications d'urgence 7 agents de sécurité recrutés sur le plan international sous astreinte en permanence	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 7 agents recrutés sur le plan international et 7 agents recrutés sur le plan national pour le système de communications d'urgence 7 agents de sécurité recrutés sur le plan international sous astreinte en permanence
Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la FINUL et des hautes personnalités en visite	Protection rapprochée de tous les responsables en visite, à partir du rang de sous-secrétaire général	Protection rapprochée des hauts fonctionnaires de la FINUL et des responsables en visite à partir du rang de sous-secrétaire général
Mise à jour de l'évaluation des risques à l'échelle de la mission correspondant aux résultats obligatoires définis par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	Évaluation des risques mise à jour (deux fois par an)	Évaluation des risques mise à jour (deux fois par an)
Organisation de séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence destinées à l'ensemble du personnel de la FINUL	12 séances d'information	12 séances d'information
Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la FINUL	26 séances d'initiation aux questions de sécurité 1 exercice d'incendie pour tous les fonctionnaires	26 séances d'initiation aux questions de sécurité 1 exercice d'incendie pour tous les fonctionnaires
Gestion, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, de l'information sur la sécurité en coordination avec les homologues de la FINUL et d'autres départements concernés		Établissement de rapports, d'avis consultatifs et d'informations connexes sur la sécurité

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Équipe Déontologie et discipline									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	2	–	–	2	2	–	4
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	2	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés^b 2011/2012									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/2012	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés^b 2012/2013									
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/2013	–	–	1	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	3	1	1	5	2	–	7
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	3	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	–	2	3	43	48	24	–	72
Nombre de postes proposés 2012/13	–	–	2	3	43	48	24	–	72
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	5	1	6	13	15	–	28
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	5	1	6	13	17	–	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Bureau du chef des services administratifs									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	11	13	45	70	134	–	204
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	11	13	44	69	138	–	207
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	4	–	3
Bureau du chef des services d'appui intégrés									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	16	18	96	131	464	–	595
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	16	18	96	131	447	–	578
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(17)	–	(17)
Service régional de l'informatique et des communications									
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	1	1	3	54	59	51	–	110

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Nombre de postes proposés 2012/13	–	1	1	3	53	58	51	–	109	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)	
Total, Division de l'appui à la mission										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	4	33	35	201	273	664	–	937	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	4	33	35	199	271	653	–	924	
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(11)	–	(13)	
Total partiel, composante 2										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	4	37	38	244	323	690	–	1 013	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	4	37	38	242	321	679	–	1 000	
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(11)	–	(13)	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/2012	–	–	1	1	1	3	–	–	3	
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/2013	–	–	1	1	1	3	–	–	3	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, composante 2										
Nombre de postes approuvés 2011/12	–	4	38	39	245	326	690	–	1 016	
Nombre de postes proposés 2012/13	–	4	38	39	243	324	679	–	1 003	
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(11)	–	(13)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la rubrique Personnel civil.

Division de l'appui à la mission

35. Afin d'améliorer la prestation de services et de créer des synergies par le regroupement de fonctions administratives similaires, la Division de l'appui à la mission a réalisé une évaluation interne de son organisation et de ses besoins en personnel. À l'issue de cet examen, il a été proposé : a) de renforcer les fonctions de surveillance et de contrôle; b) de fournir un appui au Conseil de la sécurité aérienne, au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, de même que pour les services de soutien psychosocial et matériel à l'intention du personnel, au sein du Bureau du chef des services administratifs; c) d'intégrer la Section de la gestion des contrats à la Section des services généraux; d) d'élargir la composante « gestion des installations » de cette section; et e) d'améliorer les fonctions de gestion des avoirs de la Section de la gestion du matériel et de la Section des approvisionnements. Comme il est indiqué aux paragraphes 39 à 48 ci-dessous, les changements qu'il est proposé d'apporter aux tableaux d'effectifs des services administratifs et des services d'appui intégrés seront couverts par la réaffectation et le transfert de postes et entraîneront une réduction nette des effectifs de la Division de l'appui à la mission avec le retrait de postes d'agent recruté sur le plan international et de 11 postes d'agent recruté sur le plan national.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : aucun changement (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile et réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

36. Au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur la plan national. Compte tenu de la charge de travail et de la nature des fonctions associées à ce poste, il a été décidé que des candidats nationaux remplissant les conditions requises et ayant une expérience et des connaissances suffisantes pourraient assumer les fonctions d'assistant administratif sous la supervision générale de l'assistant administratif principal (agent du Service mobile) du Groupe de l'enregistrement et des archives. L'agent recruté sur le plan national sera formé aux dernières nouveautés en matière de numérisation de documents et de normes d'archivage, de sorte qu'il ait le niveau requis pour assurer la continuité des opérations.

37. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre mixte des opérations logistiques des Services d'appui intégrés au Bureau du Directeur de l'appui à la mission et de le transformer en poste d'assistant administratif. Le titulaire du poste exécuterait des travaux de bureau comme saisir les données, rédiger la correspondance ordinaire, établir les minutes des réunions du Conseil de la sécurité aérienne, assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Conseil et mettre à jour d'autres documents concernant la sécurité des transports aériens tels que les instructions permanentes.

38. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant (agent du Service mobile) de la Commission d'enquête du Bureau du Chef des services administratifs au Groupe de la mise aux normes et du suivi au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, et de le transformer en poste d'assistant administratif. Ainsi, la Division disposerait de davantage de moyens pour traiter toutes les questions relevant des commissions d'enquête, notamment ses recommandations relatives à la gestion de la conformité et des risques et aux rapports de contrôle. Le titulaire du poste exercerait les fonctions de secrétaire des commissions d'enquête, participerait à l'exécution des tâches administratives courantes et fournirait des conseils sur les procédures des commissions d'enquête et sur les règles et règlements applicables de l'ONU. Il rédigerait également les convocations des commissions d'enquête présentées au chef de mission pour signature, organiserait les entretiens avec les témoins, transcrirait les dépositions des témoins et rédigerait les rapports des commissions d'enquête présentés pour examen aux membres des commissions, à un fonctionnaire responsable des commissions d'enquête et à un juriste, rédigerait les mémorandums d'envoi à faire signer par le chef de mission, veillerait au respect des recommandations des commissions d'enquête et tiendrait à jour les bases de données correspondantes.

Bureau du chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette du nombre de postes : 1 (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile et réaffectation de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

39. Afin d'élargir le champ des services de la FINUL en matière de soutien psychosocial et matériel à l'intention du personnel, il est proposé de réaffecter au Bureau du Chef des services administratifs un poste de technicien des télécommunications (agent du Service mobile) du Service régional de l'informatique et des communications et un assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre mixte des opérations logistiques pour pourvoir, respectivement, les postes d'assistant du conseiller du personnel (agent du Service mobile) et d'assistant social (agent des services généraux recruté sur le plan national).

40. L'assistant du conseiller du personnel (agent du Service mobile) aiderait celui-ci à faire face à la demande accrue de traitement de traumatismes graves par des fonctionnaires touchés par des incidents majeurs. Compte tenu de l'instabilité des conditions de sécurité, source de stress supplémentaire, l'assistant aiderait le conseiller du personnel à répondre à la demande accrue de consultations en organisant des séances individuelles ou collectives. Il aiderait également à l'organisation de formations et de programmes de sensibilisation axés sur le bien-être comme les ateliers sur la gestion du stress, la maîtrise de la colère et la résolution des conflits. L'assistant social (agent des services généraux recruté sur le plan national) fournirait un appui supplémentaire au conseiller du personnel pour ce qui est des tâches administratives et de bureau, compte tenu de la charge de travail accrue du Bureau du soutien psychosocial et matériel.

41. À l'issue de l'examen des fonctions complémentaires de la Section de la gestion des contrats et de la Section des services généraux, il est proposé de regrouper les effectifs des deux sections en transférant à la Section des services généraux cinq postes de la Section de la gestion des contrats [1 fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-4), 1 assistant chargé de la gestion des contrats (agent du Service mobile) et 3 assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national)]. Les titulaires seront toujours chargés de la gestion des contrats relevant de la Section des services généraux et des autres unités à comptabilité autonome.

42. À la Section des achats, il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national), compte tenu de l'achèvement de la phase d'expansion de la FINUL.

43. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant (finances) (agent du Service mobile) de la Section des finances à la Section des services généraux et de le transformer en poste d'assistant administratif. Le titulaire du poste serait chargé de mettre en place un système de commande électronique permettant de classer les tâches par ordre de priorité, de planifier les travaux en fonction de leur importance et de leur urgence et d'établir des rapports de productivité qui tiennent pleinement

compte des effectifs de la Section des services généraux, chargée d'exécuter un grand nombre de tâches à travers le camp.

44. Il est également proposé de transférer à la Section des services généraux, en tant que postes d'assistant (gestion des installations), un poste d'assistant génie (agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du génie, un poste d'assistant à la gestion des carburants de la Section des approvisionnements (agent des services généraux recruté sur le plan national) et deux assistants (transports) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section des transports. Les titulaires renforceraient les capacités du Groupe des services assurés dans le camp et de la gestion des contrats de la Section des services généraux en participant à l'exécution des services d'entretien des sites et des installations qui connaissent une hausse en raison de l'expansion du quartier général de la Force.

Services d'appui intégrés

*Personnel recruté sur le plan international : aucun changement
(réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 17 postes
(réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national,
suppression de 10 postes d'agent des services généraux recruté
sur le plan national, réaffectation de 6 postes d'agent des services
généraux recruté sur le plan national)*

45. Afin de renforcer l'appui à la gestion du matériel et aux opérations aériennes, il est proposé de transférer un poste d'assistant (gestion du matériel) (agent du Service mobile) de la Section des approvisionnements à la Section de la gestion du matériel. Le titulaire du poste devrait planifier, coordonner, suivre et gérer le travail de quatre assistants du Groupe de contrôle du matériel et des stocks (agents des services généraux recrutés sur le plan national) chargés d'assurer l'inventaire physique de quelque 13 000 avoirs répartis sur plus de 60 sites autres que le quartier général de la FINUL. En outre, il ferait fonction d'expert pour les questions concernant la gestion du matériel pour divers projets majeurs tels que la création d'entrepôts centraux, l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public et la formation régionale à la gestion du matériel organisée par la FINUL.

46. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre mixte des opérations logistiques à la Section des transports aériens. Cet assistant viendrait renforcer les services de prévisions météorologiques.

47. À la Section des approvisionnements, il est proposé de transformer un poste d'assistant aux services linguistiques du Centre mixte des opérations logistiques en poste d'assistant (stocks et fournitures). Le titulaire du poste ferait l'inventaire physique complet de tous les biens durables et non durables, tiendrait à jour dans le système Galileo les entrées et les sorties de l'entrepôt, comparerait les stocks sur place aux données dans le système et établirait des rapports de non-conformité et de police en cas de vol. Il est également proposé de supprimer un poste d'assistant (rations) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

48. Au Centre mixte des opérations logistiques, il est proposé de supprimer neuf postes d'assistant aux services linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), compte tenu de l'amélioration des services d'appui linguistiques professionnels, y compris la mise en commun des ressources et la tenue à jour d'une liste du personnel de permanence au quartier général de façon à assurer 24 heures sur 24 la prise en charge des besoins opérationnels imprévus. En outre, comme il est indiqué aux paragraphes 37, 39, 46 et 47 ci-dessus, quatre postes d'assistant aux services linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national) seraient réaffectés au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, au Bureau du Chef des services administratifs, à la Section des approvisionnements et à la Section des transports aériens.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11) (1)	Montant alloué (2011/12) (2)	Dépenses prévues (2012/13) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	-	-	-	-	-
Contingents	279 541,7	312 578,4	284 958,3	(27 620,1)	(8,8)
Police des Nations Unies	-	-	-	-	-
Unités de police constituées	-	-	-	-	-
Total partiel	279 541,7	312 578,4	284 958,3	(27 620,1)	(8,8)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	60 524,0	61 518,3	62 254,8	736,5	1,2
Personnel recruté sur le plan national	43 860,8	36 569,7	38 729,9	2 160,2	5,9
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	436,1	567,6	566,9	(0,7)	(0,1)
Total partiel	104 820,9	98 655,6	101 551,6	2 896,0	2,9
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-
Consultants	151,7	136,2	-	(136,2)	(100,0)
Voyages	1 162,2	1 291,8	1 090,4	(201,4)	(15,6)
Installations et infrastructures	51 001,2	51 753,5	52 297,7	544,2	1,1
Transports terrestres	9 537,1	8 422,0	8 561,9	139,9	1,7
Transports aériens	7 148,2	8 487,9	6 697,1	(1 790,8)	(21,1)
Transports maritimes ou fluviaux	35 041,8	31 905,8	31 792,9	(112,9)	(0,4)
Communications	13 946,7	15 154,1	14 239,7	(914,4)	(6,0)
Informatique	4 136,5	3 499,9	2 881,9	(618,0)	(17,7)
Santé	4 082,2	4 318,6	4 184,7	(133,9)	(3,1)
Matériel spécial	3 944,4	5 027,6	4 839,6	(188,0)	(3,7)
Fournitures, services et matériel divers	3 680,1	3 739,2	3 606,5	(132,7)	(3,5)
Projets à effet rapide	497,6	500,0	500,0	-	-
Total partiel	134 329,7	134 236,6	130 692,4	(3 544,2)	(2,6)
Total brut	518 692,3	545 470,6	517 202,3	(28 268,3)	(5,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	13 629,5	12 287,4	11 115,6	(1 171,8)	(9,5)
Total net	505 062,8	533 183,2	506 086,7	(27 096,5)	(5,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	518 692,3	545 470,6	517 202,3	(28 268,3)	(5,2)

B. Contributions non budgétisées

49. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	13 801,4
Total	13 801,4

^a Représente les terrains et les locaux fournis par le Gouvernement hôte, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation de PC arrière, les bureaux de la Section du contrôle des mouvements, le quartier général de la mission à Naqoura et des postes militaires ainsi que des services, le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée et l'exemption des droits de douane.

C. Gains d'efficacité

50. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes qui visent à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Réparations et entretien des véhicules	649,4	Cessation du contrat de sous-traitance pour les réparations et l'entretien de 30 véhicules blindés SISU; les travaux seront exécutés en interne par le personnel de la FINUL
Affrètement et exploitation d'hélicoptères	1 962,5	Réduction de 200 heures de vol des hélicoptères à la suite de la révision des vols d'entraînement et de la réduction du nombre de délégations transportées par voie aérienne, et diminution des coûts garantis de la flotte et de l'heure de vol.
Carburant pour groupes électrogènes	1 500,0	Réduction de 2,5 millions de litres de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes à la suite de la mise en place d'un système d'injection plus économe pour les groupes électrogènes appartenant à l'ONU
Pièces de rechange pour matériel informatique et télématique	188,9	Fixation à 3 % de la valeur d'inventaire de la part des pièces de rechange pour le matériel informatique et télématique à la suite de la politique adoptée par le Service

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
		régional de l'informatique et des communications pour traiter les besoins en pièces de rechange
Voyages	201,4	Regroupement des voyages du personnel militaire en déplacement dans la zone de la mission, permettant une réduction des voyages des escortes militaires et des chargés de liaison grâce à la création d'équipes d'appui mobiles
Voyages du personnel militaire pour déploiement, relève et rapatriement	3 135,4	Amélioration de la planification et des dispositions relatives au transport des militaires
Installations et infrastructures	893,2	Prolongement de l'utilisation du matériel actuel
Technologies de l'information et des communications	1 067,0	Prolongement de l'utilisation du matériel informatique et télématique actuel
Total	9 597,8	

D. Taux de vacance de postes

51. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(Pourcentage)

	<i>Taux effectif 2010/11</i>	<i>Taux budgétisé 2011/12</i>	<i>Taux projeté 2012/13</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	21	18	20
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	17	11	10
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	31	33	20
Services généraux	11	9	9
Emplois de temporaires ^a			
Personnel recruté sur le plan international	14	–	–

^a Imputable sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

52. L'abattement proposé de 20 % pour délais de déploiement des militaires est fondé sur le taux de vacance effectif moyen pour la période allant de juillet à décembre 2011. De la même façon, les taux de vacance de postes prévus au titre du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national pour l'exercice 2012/13 sont basés sur les taux effectifs moyens pour la période allant de juillet à décembre 2011.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

53. Les dépenses prévues pour l'exercice allant au 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome, pour un montant total de 112 073 500 dollars réparti comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	73 822,4
Total partiel	73 822,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	22 403,8
Communications	7 700,9
Santé	3 306,8
Matériel spécial	4 839,6
Total partiel	38 251,1
Total	112 073,5

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	0,6	1 ^{er} juillet 2008	14 mars 2008
Usage opérationnel intensif	0,8	1 ^{er} juillet 2008	14 mars 2008
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1 ^{er} juillet 2008	14 mars 2008
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-4,0		

F. Formation

54. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	519,8
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	739,2
Total	1 259,0

55. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	1 305	900	1 034	1 607	1 057	1 022	10 885	4 974	2 203
Formation externe ^a	96	158	104	23	63	64	4	5	15
Total	1 401	1 058	1 138	1 630	1 120	1 086	10 889	4 979	2 218

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

56. Le programme de formation mis au point pour la FINUL pour l'exercice 2012/13 vise, à travers 202 stages destinés à 4 442 participants, à améliorer les compétences du personnel de la mission en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation, ainsi que ses compétences spécialisées et techniques. Il portera essentiellement sur les domaines suivants : administration, budgétisation et maîtrise des dépenses, analyse financière, opérations aériennes, questions relatives à la problématique hommes-femmes, affaires civiles, sécurité routière, systèmes informatiques, transmissions, gestion de projets, approvisionnement, gestion des marchés, secourisme, génie, environnement, gestion des ressources humaines, gestion des flux logistiques, sécurité, sensibilisation au VIH/sida, prévention de l'exploitation et des abus sexuels et bonnes pratiques.

G. Détection des mines et déminage

57. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	1 294,0

58. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui à la lutte antimines apportera son concours à la FINUL pour les opérations de déminage dans la zone relevant de la responsabilité de la mission au Sud-Liban. Elle interviendra dans le désamorçage des bombes à sous-munitions en soutien des opérations de la FINUL au Sud-Liban et dans les opérations de déminage en ce qui concerne l'affectation des tâches, l'assurance qualité et, s'il y a lieu, la formation du personnel.

H. Projets à effet rapide

59. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, par rapport aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (dépenses réelles)	498	30
1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (dépenses approuvées)	500	25
1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (dépenses proposées)	500	25

60. La présence militaire de la FINUL reste forte, ce qui n'est pas sans incidences sérieuses sur la vie des habitants dans la zone d'opérations. Face aux conséquences de cette présence sur la population locale (par exemple la dégradation des routes en raison du transport de matériel lourd), il reste nécessaire pour la FINUL de contribuer de manière constructive à la vie des communautés où elle opère afin d'éviter les réactions de frustration et de lassitude à sa présence.

61. Les projets à effet rapide demeurent essentiels dans toute la zone d'opérations. Après examen, la FINUL a établi qu'il existe toujours un besoin de combler les lacunes concernant l'accès aux services de base et d'apporter un appui aux autorités locales en renforçant leurs capacités dans le cadre du rétablissement de l'autorité de l'État. Il est crucial que la FINUL continue de manifester son soutien à la population locale dans la zone d'opérations tout entière.

III. Incident survenu à Cana

62. Au paragraphe 15 de sa résolution 65/303, l'Assemblée générale a prié de nouveau le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de la résolution 51/233, le paragraphe 5 de la résolution 52/237, le paragraphe 11 de de la résolution 53/227, le paragraphe 14

de la résolution 54/267, le paragraphe 14 de la résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de la résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de la résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de la résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de la résolution 57/325, le paragraphe 13 de la résolution 58/307, le paragraphe 13 de la résolution 59/307, le paragraphe 17 de la résolution 60/278, le paragraphe 21 de la résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de la résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de la résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de la résolution 62/265, le paragraphe 19 de la résolution 63/298 et le paragraphe 18 de sa résolution 64/282, souligné à nouveau qu'il incombait à Israël de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant à l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de rendre compte de l'état de la question à sa soixante-sixième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, ce montant a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL (compte spécial) et le Secrétariat a envoyé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 17 lettres à ce sujet, dont la plus récente date du 26 septembre 2011, auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

IV. Analyse des variations*

63. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(27 620,1)	(8,8 %)

- **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

64. La diminution des dépenses tient principalement à : a) l'élimination du montant prévu au titre du paiement supplémentaire destiné aux pays fournissant des contingents, qui avait été approuvé pour l'exercice 2011/12 uniquement; b) l'application d'un abattement de 20 % pour délais de déploiement aux ressources correspondantes, contre 18 % pour l'exercice 2011/12; et c) la diminution du coût des voyages occasionnés par la relève des contingents en raison d'un recours accentué aux aéronefs de l'ONU plutôt qu'aux vols commerciaux affrétés.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	736,5	1,2 %

- **Paramètres budgétaires : révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan international**

65. L'augmentation des dépenses est principalement imputable à : a) la révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan international à compter de janvier 2012; b) l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % contre 11 % pour l'exercice 2011/12; et c) la révision des dépenses communes de personnel estimées à 71 % des traitements nets, contre 70 % pour l'exercice 2011/12, sur la base des dépenses effectives pour la période allant de juillet à décembre 2011. La variation est en partie compensée par la baisse des dépenses au titre des

contributions du personnel, calculées sur la base du barème des traitements de janvier 2012.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 160,2	5,9 %

• Paramètres budgétaires : révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national

66. L'augmentation des dépenses est principalement imputable à : a) la révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2010; et b) l'application d'un taux de vacance de postes de 20 % au titre des administrateurs, contre 33 % pour l'exercice 2011/12. La variation est en partie compensée par la diminution des dépenses correspondant à la suppression proposée de 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(136,2)	(100 %)

• Gestion : suppression de dépenses

67. La suppression d'une demande de crédit pour des formateurs s'explique par le projet de la Force de recourir à des services de formation institutionnels plutôt qu'à des consultants individuels en matière de formation.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(201,4)	(15,6 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

68. La diminution des dépenses s'explique principalement par la réduction des déplacements prévus dans la zone de la mission, le nombre de voyages passant de 8 003 au cours de l'exercice 2011/12 à 3 551 en 2012/13, ce qui sera essentiellement réalisé en regroupant les déplacements que doit effectuer le personnel militaire dans le cadre de son mandat et en faisant davantage appel aux moyens de formation régionaux.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	544,2	1,1 %

• Facteurs externes : hausse du coût des carburants

69. L'augmentation des dépenses est principalement imputable à la hausse du coût unitaire du gazole, qui est passé de 0,63 dollar le litre pendant l'exercice 2011/12 à 0,92 dollar, prix calculé sur la base du coût moyen du carburant pour les six derniers mois de l'année 2011 (de juillet à décembre). La variation est en partie compensée par : a) la diminution des dépenses au titre des services de construction, tous les grands projets étant achevés; et b) la suppression du montant destiné à l'acquisition de citernes et de pompes à carburant compte tenu de l'achèvement prévu du projet de transfert du parc de stockage des carburants au cours de l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	139,9	1,7 %

• **Facteurs externes : hausse du coût des carburants**

70. Les dépenses supplémentaires sont principalement imputables à : a) la hausse du coût unitaire du gazole, qui est passé de 0,63 dollar le litre pendant l'exercice 2011/12 à 0,92 dollar en 2012/13, prix calculé sur la base du coût moyen du carburant pour les six derniers mois de l'année 2011 (de juillet à décembre); et b) l'acquisition de matériel d'atelier nécessitée par la création de deux nouveaux ateliers d'entretien et de réparation des véhicules. La variation est en partie compensée par : a) la suppression du crédit pour l'achat de véhicules au cours de l'exercice 2012/13; et b) la diminution des dépenses au titre des réparations et de l'entretien, à la suite de la cessation du contrat de sous-traitance relatif à l'entretien de 30 véhicules blindés SISU et de l'utilisation des ressources internes à la place.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(1 790,8)	(21,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

71. La diminution des dépenses s'explique principalement par : a) le déploiement de deux hélicoptères Bell 212 au lieu de deux Super Puma qui auraient été plus coûteux; b) la réduction du nombre d'heures de vol prévues pour 7 hélicoptères, de 2 000 heures en 2011/12 à 1 800 en 2012/13; et c) la diminution des frais de localisation par satellite en raison de la réduction du nombre d'heures de vol. La variation est en partie compensée par la hausse du coût unitaire du carburant aviation, qui est passé de 0,65 dollar le litre en 2011/12 à 0,93 dollar en 2012/13, prix calculé sur la base du coût moyen du carburant pour les six derniers mois de l'année 2011 (de juillet à décembre).

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(112,9)	(0,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

72. La diminution des dépenses s'explique essentiellement par une baisse du coût des primes d'assurance responsabilité civile, qui s'établit en tarif annuel, sur la base des dépenses récentes, à 3 950 dollars par navire pour 2012/13, contre 21 000 dollars par navire au cours de l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Communications	(914,4)	(6,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

73. La diminution des dépenses tient principalement à : a) la prolongation de l'utilisation du matériel existant, qui permet de réduire le nombre d'achats; et b) une diminution des taux de remboursement standard au titre du soutien logistique

autonome, le coefficient appliqué pour délais de déploiement des militaires étant de 20 % contre 18 % pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(618,0)	(17,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

74. La diminution des dépenses s'explique essentiellement par : a) la prolongation de l'utilisation du matériel existant, qui permet de réduire les achats de matériel; et b) la réduction des achats de pièces détachées et de fournitures consécutive à l'utilisation des articles en stock. La variation est en partie compensée par des dépenses supplémentaires au titre de la mise au point et de l'installation d'un progiciel relatif à la protection des civils.

	<i>Variation</i>	
Santé	(133,9)	(3,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

75. La diminution des dépenses tient essentiellement à : a) un crédit moins élevé pour financer les taux de remboursement standard au titre du soutien logistique autonome, le coefficient appliqué pour délais de déploiement des militaires étant de 20 % contre 18 % pour l'exercice 2011/12; et b) des remplacements de matériel moins nombreux.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(132,7)	(3,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

76. La diminution des dépenses s'explique essentiellement par : a) une réduction du coût des services de déminage consécutive au transfert de la coordination de la lutte antimines à l'armée libanaise; b) une réduction du coût de l'équipement et des fournitures connexes qui passera de 30 dollars par soldat à 24 dollars, selon un calcul basé sur l'expérience de la mission; et c) des prévisions de dépenses moins élevées pour le transport de matériel appartenant à l'ONU et d'autres fournitures, et les frais connexes. La variation est en partie compensée par des dépenses supplémentaires au titre des services de formation fournis par des sociétés institutionnelles plutôt que par des consultants individuels en matière de formation.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

77. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 517 202 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 86 200 383 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2012;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 431 001 917 dollars pour la période allant du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 65/289)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15)	La FINUL donne scrupuleusement suite à cette demande.
Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31)	Le groupe de la formation a développé les compétences de ses formateurs afin de pouvoir assurer une formation dans un plus grand nombre de domaines sur le terrain.
Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32)	Le nombre accru d'agents recrutés sur le plan national participant aux stages de formation maison dénote le fait que de plus en plus de programmes de formation maison destinés à renforcer les compétences non techniques sont organisés à la demande du personnel.
Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40)	La FINUL fournit trois repas par jour aux soldats de la paix des Nations Unies dans le cadre d'un contrat local de services de restauration, et ce aussi bien au quartier général que dans toutes les positions où sont cantonnés les contingents multinationaux. Toute l'opération, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue de dossiers, est suivie et contrôlée par le groupe des rations de la Section des approvisionnements au quartier général de la FINUL.
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41)	La FINUL a affecté un responsable de l'assurance qualité à l'entrepôt du fournisseur de rations pour garantir et maintenir le haut degré de qualité des aliments et le respect du barème des rations de l'Organisation des Nations Unies et des normes et pratiques alimentaires préconisées sur le plan international.

Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42)

Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44)

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64)

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75)

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76)

La FINUL dispose d'un accès Internet terrestre relativement bon marché et n'utilise pas de systèmes onéreux d'Internet par satellite. Dans sa zone d'opérations, la connexion à Internet se fait via le réseau hertzien à haute vitesse, qui garantit un niveau fiable de services dans chaque site.

La FINUL donne scrupuleusement suite à cette demande.

Tout le personnel de la FINUL est tenu de suivre l'atelier sur les normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies, les comportements interdits et l'exploitation et les abus sexuels qu'organise régulièrement l'Équipe Déontologie et discipline.

La FINUL a renforcé ses moyens de contrôle et sa gestion des biens durables et non durables; le Comité des commissaires aux comptes n'a fait aucune observation à ce sujet durant l'exercice 2010/11.

La FINUL a renforcé ses contrôles internes de la gestion du matériel; le Comité des commissaires aux comptes n'a fait aucune observation à ce sujet durant l'exercice 2010/11.

B. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/65/743)

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une

La demande du Comité a été prise en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources. Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (par. 19).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Il est cependant préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (par. 20).

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

La FINUL a tout mis en œuvre pour appliquer immédiatement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et éviter de rencontrer les mêmes problèmes et de susciter de nouvelles observations du Comité. Celui-ci n'a formulé que huit recommandations durant l'exercice 2010/11, ce qui démontre la volonté de la direction de la mission de donner suite aux recommandations.

Toutes les réaffectations de ressources sont effectuées conformément à la politique de gestion des crédits alloués aux missions de la paix et procédures établies dans le mémorandum du Contrôleur en date du 28 juin 2002, qui ménagent aux missions de maintien de la paix une plus grande souplesse en leur permettant de réaffecter les ressources en fonction de l'évolution des besoins opérationnels et d'être plus efficaces dans la réalisation des produits et l'exécution de leur mandat. Les raisons justifiant les réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses sont minutieusement examinées au Siège de l'ONU et tout dépassement de crédits est expliqué dans le rapport sur l'exécution du budget.

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (par. 30).

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel, de l'avis du Comité, elle pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent. Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale, de créer de nouveaux postes (par. 43).

Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts, qu'il faut en analyser les causes et y remédier (par. 44).

Le Comité note qu'en décembre 2010, le taux moyen de vacance pour les postes de personnel recruté sur le plan international dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales relevant du Département de l'appui aux missions s'établissait à 24 %. Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement. Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteux (par. 47).

Les gains d'efficacité prévus pour l'exercice 2012/13 sont indiqués au paragraphe 50 du présent rapport.

La FINUL suit rigoureusement la recommandation.

La FINUL suit rigoureusement la recommandation.

La FINUL communique activement avec le Siège par ses rapports hebdomadaires sur la gestion du personnel et s'emploie à analyser tous les écarts et à y remédier.

La FINUL a fait preuve d'efficacité en matière de recrutement durant l'exercice 2010/11. Elle a réduit le taux de vacance des postes en recrutant parmi les candidats présélectionnés par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions. Le taux moyen de vacance des postes pour le personnel recruté sur le plan international a été ramené de 22 % en 2009/10 à 5 % en décembre 2011. Le taux moyen de vacance des postes pour le personnel recruté sur le plan national a été ramené de 21 % en 2009/10 à 9 % en décembre 2011, alors que l'indicateur stratégique fixé dans le tableau de bord de gestion des ressources humaines était de 10 %.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation dans certaines missions. Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport. Le Comité escompte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives des progrès réalisés à cet égard (par. 86).

La FINUL utilise le Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions pour enregistrer toutes les opérations (entrées/sorties) et disposer de données à jour sur les livraisons de carburants aux contingents dans toute sa zone d'opérations. Ce système sera remplacé par le Système électronique de gestion des carburants. La FINUL utilise également divers programmes électroniques mis au point par ses propres services pour surveiller les stocks de carburants et la consommation par contingent, par site et par type de matériel. Au sein du Groupe des carburants, un sous-groupe est chargé du programme de lutte contre la fraude et des activités de surveillance et d'inspection concernant les carburants.

La fourniture des rations alimentaires et autres services aux troupes de la FINUL est assurée par un prestataire mondial, qui se procure toutefois tous les fruits et légumes frais et le pain sur le marché local.

Les conditions environnementales sont prises en compte dans le remplacement du matériel.

Le prix des carburants d'aviation a été indiqué dans le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2012/13.

Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on pourrait s'attendre à ce que l'achèvement de ces plans soit une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère comme des pas en avant, à cet égard, l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers, afin que ce plan corresponde aux besoins qui lui sont propres. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 135).

Le plan de formation de la FINUL a été établi sur la base d'évaluations des besoins, d'enquêtes en ligne et d'entretiens individuels.

Pour garantir la pertinence des programmes de formation et aligner les cours sur ses objectifs et son mandat, la FINUL a établi son plan de formation en se fondant sur des évaluations des besoins, des enquêtes en ligne et des entretiens individuels.

La mission s'emploie à mettre en pratique les plans de formation et à prendre des mesures d'économie pour optimiser l'efficacité des programmes. Dans la mesure du possible, des formations internes sont organisées au lieu de programmes externes. Le Groupe de la formation collabore étroitement avec les différentes sections pour faciliter la formation interne.

(A/65/743/Add.9)

Le Comité consultatif rappelle que les recommandations pertinentes des organes de contrôle doivent être appliquées dans les plus brefs délais (par. 3).

Le Comité consultatif espère qu'il sera donné suite, dans les meilleurs délais, à la demande d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité qui était en instance de règlement au 28 février 2011 (par. 10).

Toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sont en cours d'application.

Il a été donné suite en mai 2011 à la demande d'indemnisation qui était en instance de règlement.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que la mission mettra tout en œuvre pour absorber les dépenses additionnelles au moyen des crédits ouverts pour l'exercice financier en cours (par. 14).

Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par la FINUL pour atténuer les risques et demande qu'il soit fait état des progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre des prochains projets de budgets (par. 33).

Le Comité consultatif demande que des informations sur les dispositions prises pour intégrer au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents les procédures de vérification du matériel appartenant aux contingents mis à la disposition du Groupe d'intervention navale soient communiquées dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13 (par. 40).

Le Comité consultatif prend également note des projets à effet rapide mentionnés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 et compte que des projets continueront d'être menés pour aider les autorités locales à rénover l'infrastructure, à régler les conflits et à instaurer un climat de confiance (par. 42).

Le Comité consultatif encourage la mission à poursuivre les initiatives en faveur de l'environnement et à indiquer les gains d'efficacité réalisés dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13 (par. 43).

La FINUL veille à ce que les dépenses soient absorbées au moyen des crédits ouverts.

La FINUL tient un inventaire des risques; elle a élaboré un train de mesures d'atténuation des risques qu'elle actualise régulièrement. Les principaux indicateurs de résultats initiaux dans la plupart des domaines font actuellement l'objet d'un examen et seront institués sous leur forme définitive pendant l'exercice en cours. Le Groupe de surveillance et de contrôle, qui est aussi chargé de coordonner tous les rapports d'audit des organes de contrôle et des commissions d'enquête, supervise activement l'application des recommandations formulées par ces entités.

Jusqu'en mars 2011, le Groupe d'intervention navale de la FINUL opérait sous le commandement d'un pays chef de file et ses navires devaient être certifiés par les autorités de ce pays avant d'être déployés; aucune formation initiale n'avait donc été organisée. Depuis mars 2011, le commandant du Groupe organise des formations initiales pour tous les navires. La FINUL a mis à profit cette occasion pour effectuer l'inspection physique des navires ainsi que les vérifications prévues dans la procédure déjà établie. Toutefois, un navire qui ne participe pas pour une raison quelconque à la formation initiale échappe à l'inspection physique.

C'est pourquoi les services d'appui à la mission de la FINUL ont élaboré des procédures et des normes pour l'inspection des navires du Groupe d'intervention navale. Depuis le 1^{er} octobre 2011, l'inspection physique des navires du Groupe et les vérifications prévues dans la procédure établie sont menées de pair durant les sessions de formation initiale.

Durant l'exercice 2011/12, la FINUL continue comme prévu d'exécuter des projets à effet rapide. Le Comité d'examen des projets en a approuvé 25 pour l'exercice, dont 10 concernent l'élargissement de l'autorité de l'État et le renforcement des capacités, 7 le renforcement de la confiance et 8 l'accès aux services de base, comme l'éducation, l'assainissement et les soins de santé.

La FINUL a mis en place une structure de gestion de l'environnement composée d'un comité de l'environnement et de l'écologie, d'un groupe de gestion de l'environnement, qui comprend un spécialiste de l'environnement (P-4) et un administrateur recruté sur le

plan national, et d'un réseau de partenaires de la protection de l'environnement, qui comprend les coordonnateurs militaires et civils des questions écologiques de la Force. Des inspections et évaluations sont effectuées dans toute la zone d'opérations pour atténuer toute incidence néfaste des activités de la mission sur l'environnement et vérifier le respect des normes environnementales. En fonction de la nature de l'incidence, des recommandations sont faites à l'unité technique concernée ou au commandant et communiquées, par l'intermédiaire du Président du Comité de l'environnement et de l'écologie, au Directeur de l'appui à la mission, le cas échéant. On vérifie que les recommandations sont bien appliquées. La Force continue d'étendre ses initiatives de production d'énergie solaire et s'emploie à ajouter une capacité de production de 120 kW au cours de l'exercice 2011/12. Des gains d'efficacité ont été réalisés, comme en témoigne la production de 150 Mwh d'énergie propre à ce jour. Le matériel utilisé a une durée de vie de 25 à 30 ans et l'investissement fait à ce jour est rentabilisé en 5,5 ans. Des systèmes de traitement des eaux usées ont été mis en place au quartier général et dans tous les sites de sa zone d'opérations. La FINUL utilise des unités mobiles et fixes pour le traitement des eaux usées, ainsi que des fosses septiques. La principale intervention écologique de la FINUL a été la construction d'une décharge pour éliminer le résidu de 30 années de mauvaise gestion des eaux usées. La FINUL est déterminée à réduire son empreinte écologique avec le concours de ses responsables.

Depuis l'adoption du Système de management environnemental, le respect des normes environnementales progresse au quartier général et dans la zone d'opérations de la FINUL. Les campagnes en faveur de l'environnement, qui débiteront par la conservation de l'eau à partir de janvier 2012, permettront de réduire la consommation de ressources naturelles et d'énergie (l'objectif initial étant de réduire de 10 % la consommation de l'eau à la fin du premier semestre 2012). Soucieuse de réduire son empreinte écologique, la Force adopte des plans d'action et des mesures préventives visant à réduire les effets de ses activités sur l'environnement. Des contrôles, évaluations et inspections environnementaux sont effectués régulièrement pour renforcer le respect des normes environnementales de la Force.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Dans la mesure où l'équipe de formation de la FINUL dirige les initiatives de formation à l'échelon régional, le Comité consultatif demande que davantage d'informations soient fournies dans le prochain projet de budget sur les activités de formation, notamment le niveau d'appui assuré par la FINUL et le ratio entre formateurs et stagiaires (par. 44).

La FINUL offre à d'autres missions des créneaux de participation aux cours, notamment ceux concernant l'entretien axé sur les compétences, les techniques d'encadrement, la gestion des résultats axés sur les compétences, et la direction et la gestion. Les missions planifient et coordonnent rigoureusement les activités menées selon le principe du partage des coûts, qui font appel à des consultants externes. Pour réduire les dépenses, 24 formateurs de divers bureaux et missions des Nations Unies, notamment du Département des affaires politiques et des bureaux hors Siège, partagent leur temps entre les missions de la région pour former 15 938 membres du personnel de maintien de la paix. En 2010/11, 70 séances de formation ont été organisées dans la région, avec la participation de 374 agents de 17 missions. Les formateurs de la FINUL ont assuré des séances de formation à 214 membres du personnel d'autres missions présentes dans la région.

Dans la mesure où l'équipe de formation de la FINUL dirige les initiatives de formation à l'échelon régional, le Comité demande que davantage d'informations soient fournies dans le prochain projet de budget sur les activités de formation, notamment le niveau d'appui assuré par la FINUL et le ratio entre formateurs et stagiaires. Le Comité consultatif aborde la question de la formation dans les missions de maintien de la paix dans le cadre de son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [par. 44 b)].

La FINUL a exposé ses activités de formation au niveau régional dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

*Demande/recommandation**Mesures prises*

En ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats, plusieurs indicateurs de succès et produits n'étaient pas précis ou mesurables dans le cas de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (par. 82). Le Département de l'appui aux missions est d'accord avec la recommandation du Comité selon laquelle toutes les missions devraient améliorer le processus d'établissement des budgets axés sur les résultats en formant régulièrement le personnel concerné, à distance ou selon d'autres méthodes appropriées (par. 84).

Tous les « conseils » doivent être considérés comme des produits, car la forme qu'ils prennent ne peut être déterminée ou mesurée avec exactitude à l'avance, et le mandat de la FINUL prévoit que la Force apportera son appui aux autorités locales, qui prennent l'initiative et sont seules responsables des décisions prises sur la base de ces conseils. Il était bien indiqué, en ce qui concerne les produits se rapportant à la coordination et à la fourniture d'assistance, qu'il s'agissait de programmes de formation et d'ateliers conjoints sur la gestion des

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions de définir des règles générales concernant le niveau des stocks et de prendre les mesures nécessaires pour les articles à rotation lente (par. 163).

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec la Base de soutien logistique des Nations Unies, demande à toutes les missions de tenir compte, dans leurs plans d'achats, de l'existence des stocks stratégiques pour déploiement rapide afin de réduire les doublons résultant de l'achat d'articles identiques ou analogues (par. 167).

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département de l'appui aux missions donne pour instruction à la Force de mettre en place des procédures d'évaluation des fournisseurs, conformément au Manuel des achats, et de justifier par écrit le maintien de relations avec les fournisseurs ayant fait l'objet d'évaluations négatives (par. 188).

Le Comité des commissaires aux comptes recommande au Département de l'appui aux missions de vérifier si les postes vacants depuis longtemps restent nécessaires et de prendre éventuellement une décision les concernant (par. 219).

projets, les techniques de négociation et de médiation, le règlement des conflits et les mesures de confiance, ce qui est précis, mesurable et réaliste. La Force convient que le produit se rapportant à l'organisation d'activités d'information à l'intention des populations locales devrait être plus précis et mesurable.

La Force convient que des niveaux de stock maximum et minimum doivent être déterminés. Les unités à comptabilité autonome ont reçu l'instruction de fixer des niveaux de stock minimum et maximum et de vérifier régulièrement le niveau des stocks pour que les achats fréquents de biens non durables soient effectués en fonction de cette fourchette. La Force s'est dotée d'un système de création de rapports afin de pouvoir assurer plus facilement une surveillance régulière du niveau des stocks.

Les unités à comptabilité autonome de la Force vérifient le niveau des stocks stratégiques pour déploiement rapide et de la réserve de matériel de l'ONU quand elles préparent leurs plans d'acquisition et avant toute demande d'achat. Si une demande d'achat est faite, c'est que le matériel requis ne se trouve ni dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide, ni dans la réserve de matériel.

Le 28 septembre 2010, la Force a publié des directives de traitement des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs qui prévoient que le maintien de relations avec ceux qui ont eu des évaluations négatives doit être dûment justifié par écrit. Si un service demandeur fait un rapport négatif, la Section des achats examine tous les éléments non conformes au contrat ou non satisfaisants qui ont une incidence sur les activités de la Force ou d'ensemble des évaluations négatives reçues par le fournisseur au cours de l'année écoulée. Le rapport est ensuite soumis au Comité local d'examen des fournisseurs, qui détermine s'il convient de maintenir la relation avec le fournisseur, de la suspendre ou d'y mettre fin. Tout rapport d'évaluation défavorable doit être accompagné d'un exposé écrit des mesures que la direction a prises à cet égard.

La Force a procédé à un examen de ses postes et en a aboli 148 durant les exercices 2010/11 et 2011/12. Elle a fait preuve d'initiative en accélérant le recrutement pour réduire le taux de vacance de postes. Au 31 décembre 2011, le taux de vacance de postes était de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international,

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité des commissaires aux comptes réitère la recommandation selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait prendre les mesures voulues afin de réduire les délais de recrutement pour les postes vacants qui sont effectivement nécessaires (par. 222).

de 9 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 21 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, soit un taux global de 7,8 %, ce qui est inférieur à l'objectif de 10 % fixé dans le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines.

Avec l'entrée en activité des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, les délais de recrutement ont été considérablement réduits, surtout pour le personnel recruté sur le plan international. Le fait que la Force est désormais habilitée à recruter son personnel jusqu'à la classe D-1 est un autre facteur qui a permis de réduire le taux de vacance de postes. La mise en œuvre complète du système de fichiers de candidats présélectionnés pour tous les groupes professionnels raccourcira considérablement la sélection. Les candidats disponibles approuvés par les organes centraux de contrôle sont désormais recrutés en priorité, ce qui a contribué à réduire les délais puisque la Force n'organise d'entretiens que pour les groupes professionnels pour lesquels il n'y a pas de candidats présélectionnés. La Force se met régulièrement en contact avec le Siège et le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions pour demander que lui soient fournis pour tous les groupes professionnels des fichiers à jour de candidats présélectionnés tenant compte de l'impératif d'équilibre hommes-femmes et de répartition géographique.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport) :

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il n'est pas possible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé, ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation de contrats de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer des contrats de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes de fonctionnaire international approuvés.

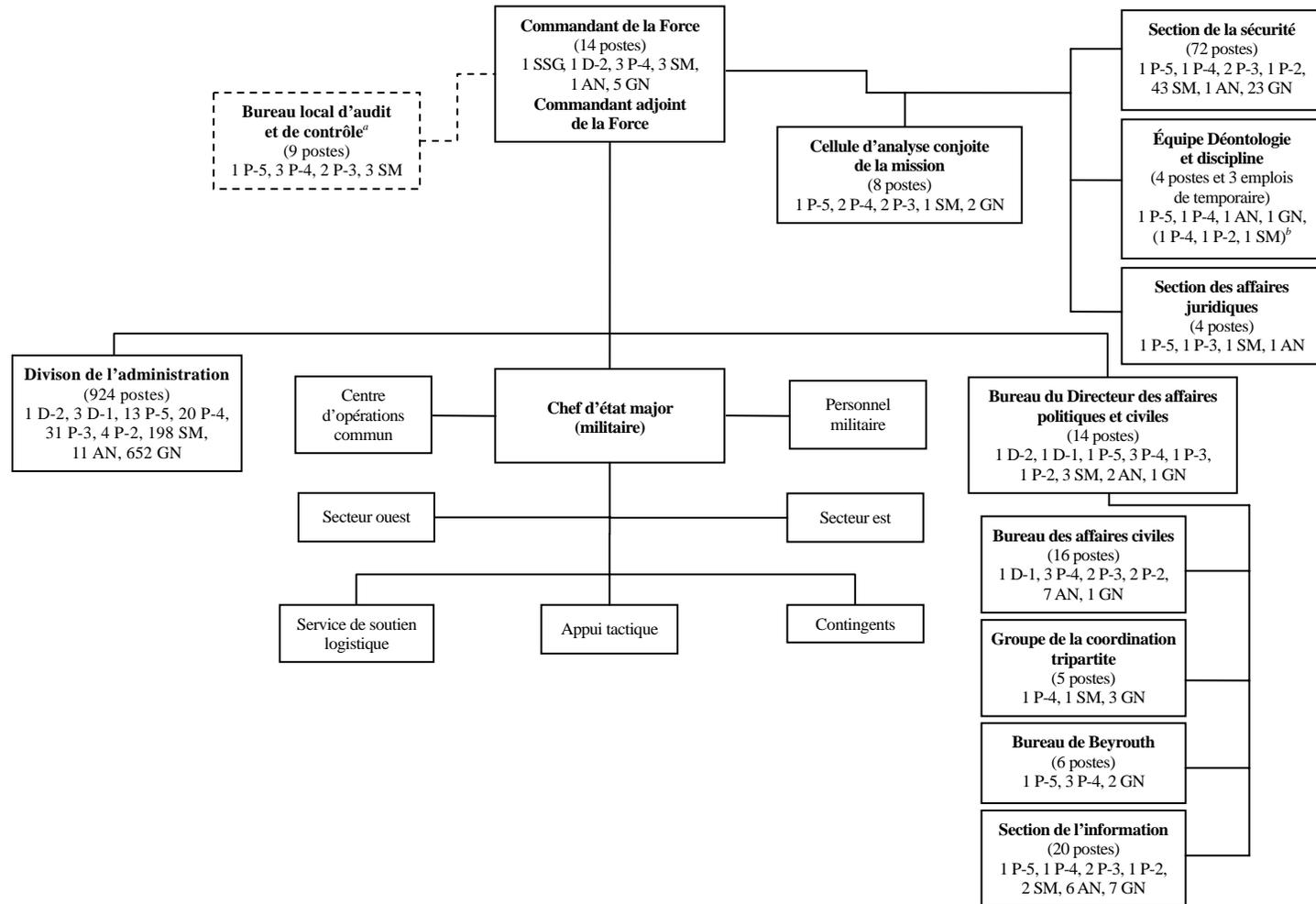
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Extérieures** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Organigrammes

A. Opérations

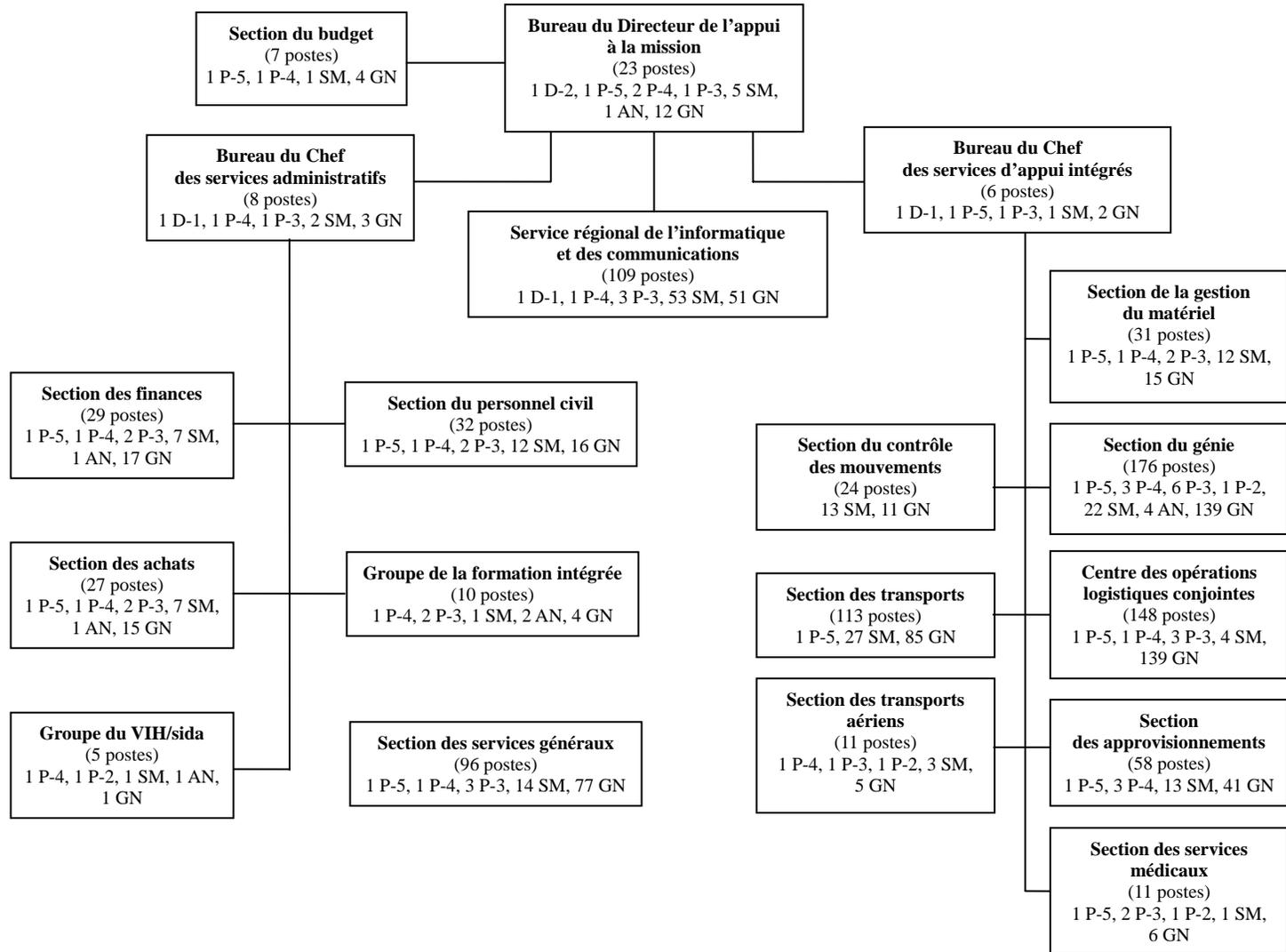


Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Emplois financés à l'aide du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Division de l'appui à la mission



Carte

